

Les points essentiels à indiquer pour obtenir des aides

Si qualification requise (RGE), demander l'attestation dans le domaine de travaux concernés + numéro de certificat.

Détailler la nature des travaux (préparatoire, performance énergétique, finition).

Préciser les mentions :
• "très haute performance énergétique"
• La puissance*
• L'ETAS*

Dissocier le coût du matériel de la main d'œuvre.

L'installation d'une chaudière à très haute performance énergétique peut vous permettre de bénéficier d'aides sur les éléments de régulation et/ou de programmation.

Entreprise XXX
Adresse, téléphone, mail

Références de l'assurance professionnelle obligatoire pour les activités exercées

Adresse des travaux si différente



Devis n° : 234

Date : 01/04/2019

Validité : x mois

Client : M. XXX

Adresse du client

Devis installation chaudière à très haute performance énergétique

Description : installation chaudière à très haute performance énergétique

Designation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Total TVA	Total HT
Travaux préparatoires Dépose de l'ancien équipement si nécessaire	1				
Description de l'appareil Marques, modèle Puissance* = ... kW Efficacité énergétique saisonnière (ETAS) Présence et classe du régulateur					
Autres travaux (finitions) : Adaptation éventuelle du conduit d'évacuation (ex : ventouse) Dégazage et nettoyage de la cuve à fioul si nécessaire					
Coût main d'œuvre Bien dissocier le coût matériel de la main d'œuvre (chaudière, régulation, programmation...)					

Total HT :

Total TVA :

Total TTC :

Taux TVA	Montants
5,50% (Rénovation énergétique respectant les exigences)	Montant HT Montant TVA
10% (Rénovation)	Montant HT Montant TVA
20% (Neuf)	Montant HT Montant TVA
	Total TTC

Visite préalable du logement
en date du 11/01/2019

Délais de livraison :

Modalités et conditions de paiement :
% à la signature, le solde à la livraison

Le client

(Signature précédée de la mention «Bon pour accord»)

L'entrepreneur

Entreprise XXX

Siret ou Siren ou RCS 123456789 - SA ou SARL au capital de xx € - TVA intra FR12345612345

*Si Puissance ≤ 70KW, Efficacité énergétique saisonnière (ETAS) ≥ 92%

Si Puissance > 70KW, l'efficacité utile mesurée à 100% de la puissance thermique nominale doit être ≥ 87%
et l'efficacité utile mesurée à 30% de la puissance thermique nominale doit être ≥ 95,5%